

# Analyse des situations professionnelles (stage)

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 6.0
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Composante : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- > Code ELP : 5PoPCSTP

## Présentation

---

Cet EC poursuit l'accompagnement du stage professionnalisant (durée de 500 heures) débuté au premier semestre. L'analyse et la régulation des pratiques professionnelles permettent aux étudiants de disposer d'un espace pour échanger entre eux et un professionnel de leur pratique au cours du stage (ou contrat professionnalisant). Elle s'inscrit dans une démarche d'exploration, de questionnement et d'élaboration des situations professionnelles jugées difficiles et/ou formatrices; en particulier, le cours portera sur le rôle et le comportement de l'étudiant.e sur son lieu de stage. La réflexion s'organisera autour de débats et de commentaires sur ce qu'est la pratique d'un stagiaire, et sur les compétences du psychologue. Les TDs d'analyse des pratiques professionnelles permettront à l'étudiant.e de développer une posture professionnelle adaptée, éthique et déontologique (<https://www.cncdp.fr/index.php/code-de-deontologie/code-de-deontologie-2021>). Cet enseignement ne peut être validé en dérogatoire. La note minimale pour valider cet EC est de 10/20 et il n'y a pas de compensation possible

## Objectifs

---

- Réfléchir sur son activité en tant que futur.e psychologue spécialisé.e en psychologie cognitive des apprentissages dans une entreprise
- Articuler les savoirs, savoirs-faire et savoirs-être du psychologue
- Développer une posture professionnelle adaptée, éthique et déontologique

## Évaluation

---

Session 1 : Dossier + attestation de stage + oral

Session 2 : Dossier + attestation de stage + oral

Dérogatoire : pas de dérogatoire

Répartition de la note finale : Note finale : 50% note du dossier (mémoire de stage) et 50% note de la soutenance. Cette note n'est pas compensable.

## Compétences visées

---

- Articuler savoirs, savoir-faire et savoir-être du psychologue cognitiviste spécialisé dans les apprentissages
- analyser des pratiques professionnelles
- Prendre en compte le code de déontologie du psychologue dans sa pratique et sa réflexion
- Communiquer à l'écrit et par oral (décrire et argumenter son activité professionnelle au regard des missions confiées pendant le stage)

## Examens

---

Session 1 : Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux soumis à évaluation est autorisé pour les tâches suivantes :

\*\*\* documentation (identification de ressources pertinentes)

\*\*\* édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).

Il est interdit pour les tâches suivantes :

\*\*\* construction (problématisation, suggestion de plan, synthèse de travaux existants, état de l'art)

\*\*\* rédaction (amélioration du style, réécriture de passages, rédaction de résumés)

Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique. Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail, à l'exception des usages de recherche web augmentée, de correction orthographique et syntaxique. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel.

L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation.

Session 2 : Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux soumis à évaluation est autorisé pour les tâches suivantes :

\*\*\* documentation (identification de ressources pertinentes)

\*\*\* édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).

Il est interdit pour les tâches suivantes :

\*\*\* construction (problématisation, suggestion de plan, synthèse de travaux existants, état de l'art)

\*\*\* rédaction (amélioration du style, réécriture de passages, rédaction de résumés)

Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique.

Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail, à l'exception des usages de recherche web augmentée, de correction orthographique et syntaxique. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel.

L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation.

jerome.d@parisnanterre.fr

> **Laure Leger-chorki**

Responsable pédagogique

lleger-chorki@parisnanterre.fr

## Bibliographie

---

Code de déontologie des psychologues (2021).

## Contact(s)

> **Jerome Dupuis**

Contact administratif